

AGRIPOWER FRANCE
Société anonyme au capital de 350.432 euros
Siège social : 7 boulevard Ampère, 44470 Carquefou
749 838 884 R.C.S. NANTES
(Ci-après "**la Société**")

**TEXTE DES RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} AVRIL 2022**

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Christophe Wagner en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- Monsieur Christophe Wagner, né le 16 mai 1969 à Saint-Denis (93), de nationalité française, demeurant 6 rue Vandernack, 78670 Medan,

Pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Monsieur Christophe Wagner, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptibles de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

Décision à prendre sur la nomination de Monsieur Emmanuel Walliser en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- Monsieur Emmanuel Walliser, né le 15 juillet 1974 à Strasbourg (67), de nationalité française, demeurant 39 rue Manin, 75019 Paris,

Pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Monsieur Emmanuel Walliser, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptibles de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

Décision à prendre sur la nomination de Monsieur André Leblancs en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- Monsieur André Leblancs, né le 25 août 1971 à Béthune (62), de nationalité française, demeurant 18 rue Pablo Picasso, 44240 La Chapelle sur Erdre,

Pour une durée de trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2025 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Monsieur André Leblancs, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptibles de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de la présente assemblée, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.